

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2025 – 324 DU 18 JUIN 2025

portant nomination des membres du Conseil d'administration de la Caisse nationale de Sécurité sociale.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la loi n° 98-019 du 21 mars 2003 portant code de sécurité sociale en République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2007-02 du 26 mars 2007 et la loi n° 2010-10 du 22 mars 2010 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-194 du 22 avril 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-562 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail et de la Fonction publique, tel que modifié par le décret n° 2022-661 du 23 novembre 2022 ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- sur** proposition du Ministre du Travail et de la Fonction publique,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 mai 2025,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de la Caisse nationale de Sécurité sociale, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Yémalin Philibert ADANKON**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- monsieur **Jean-Pierre WANGBE**, représentant du Ministère de la Santé ;
- madame **Léa Estelle HONFO AVOCETIEN**, représentante du Ministère du Travail et de la Fonction publique ;



- monsieur **Antoine BONOU**, représentant du Conseil national du Patronat du Bénin ;
- monsieur **Serge E. F. ADEROMOU**, représentant du Conseil national du Patronat du Bénin ;
- monsieur **Abel Septime HONVO**, représentant de la Confédération nationale des Employeurs du Bénin ;
- monsieur **François-Xavier Joseph AYADJI**, représentant de la Confédération syndicale des Travailleurs du Bénin ;
- monsieur **Yélognissè Dossou Wilfrid CHOUKPA**, représentant de la Confédération des Syndicats autonomes du Bénin ;
- monsieur **Codjo HINLIN**, représentant de la Confédération des Organisations syndicales indépendantes du Bénin.

Article 2

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (03) ans renouvelable qui court à compter de la date de leur installation.

Article 3

Le Ministre du Travail et de la Fonction publique et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2020-408 du 19 août 2020 portant nomination des membres du Conseil d'administration de la Caisse nationale de Sécurité sociale ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 18 juin 2025

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Ministre du Travail et de la Fonction
publique,



Adidjatou A. MATHYS

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MTFP : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES
MINISTERES : 19 ; SGG : 4 ; INTERESSES : 9, JORB : 1.